

Le Grain d'Sel est un journal d'information collaboratif destiné aux habitants de l'île-de-Ré. L'objectif est de partager l'information et d'initier réflexions et échanges. **Une idée de sujet ? Contactez la rédaction par courrier ou par mail : associationlegraindesel@gmail.com**
Pour aller plus loin... la version web sera disponible autour du 20 juillet...



PAROLE DE CHIEN

La loi c'est la loi

Aujourd'hui, j'ai rencontré le garde champêtre. Ma maîtresse me dit que c'est un personnage important auquel je dois faire attention, car si je ne respecte pas la loi, il peut me faire monter dans son auto et m'emmener à la prison pour chien. Son auto, je la connais, son nom est marqué dessus : « garde-champêtre » et elle a un gros gyrophare, qui tourne en faisant de la lumière. C'est très joli. En fait, ce matin, j'ai fait une bêtise. J'avais très chaud et je suis allé me baigner à la Conche alors que c'était interdit. Je n'avais pas vu le panneau d'interdiction. Heureusement, un gentil monsieur m'a vu et a aussitôt appelé le garde-champêtre pour qu'il vienne me réprimander. Ma maîtresse l'a appris et la sanction est tombée : privé de friandises pendant une semaine ! J'ai eu de la chance, car elle m'a dit qu'elle aurait pu avoir une amende et que, dans ce cas, elle m'aurait envoyé elle-même à la prison pour chien !



DUNE, QUAND REVIENDRAS-TU ?

C'est un fait, la dune recule. À la Conche, le terrain gagné par la mer semble irréversiblement perdu. Doit-on s'alarmer ou faut-il apprendre à vivre avec le risque ? Les dunes n'entrent pas dans le cadre des Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). La CDC a mandaté le bureau d'études Cassage Ingénierie pour effectuer une mission d'observatoire du littoral avec le concours de l'ONF, seul habilité à intervenir sur la dune. Cette étude en cours a déjà permis de constater le net recul du trait de côte à la Conche, ce qui n'est pas le cas pour d'autres secteurs de l'île où la dune est stable. Pas de solutions actuellement, sinon des actions menées au cas par cas avec l'ONF et financées par l'écotaxe. Reparlera-t-on un jour du projet de la jetée comme celle construite à la fin du 19^e siècle pour acheminer les matériaux servant à la construction du Phare, puis laissée à l'abandon et qui semblait freiner l'érosion dunaire ? En attendant, la protection des dunes est l'affaire de tous et, en période estivale, il est important de rappeler à nos amis vacanciers de ne pas marcher sur la dune et de respecter le balisage des ganivelles donnant accès aux plages. L.B



ILS LE DISENT...

Vous et la circulation automobile l'été... comment régler les problèmes de bouchon ?

Votre avis nous intéresse, nous publierons vos réponses dans le prochain journal.

- 1 - Revoir les idées reçues ? **1** circulation alternée **2** voie ferrée qui fait le tour de l'île **3** parking de délestage sur le continent.
 - 2 - Réduire le nombre de voiture ? **1** une liaison maritime la Rochelle-Ars **2** mieux baliser les entrées des pistes cyclables.
 - 3 - Inciter les gens à prendre le bus ? **1** un abonnement à la semaine ou un forfait jour **2** communiquer plus sur les services proposés.
- Vous pouvez étayer vos réponses ou dites-nous en quelques lignes, vos difficultés pour circuler l'été.

Pour répondre à ces questions et donner votre avis, écrivez nous à : associationlegraindesel@gmail.com ou laissez un mot dans la boîte aux lettres de l'association.



QUELQU'UN M'A DIT...

...20 000, tu te rends compte. 20 000 quoi ? Lui ai-je demandé. Ben 20 000 habitants dans l'île de Ré, c'est écrit dans le PADD*. Je ne sais plus qui m'a dit ça, mais il m'a dit, tu vas voir Didier, avec 20 000, tout va péter ! Il avait l'air catastrophé, ça m'a foutu la trouille, l'île de Ré allait péter.

Je vois Christiane chez le coiffeur, on papote, on papote et je finis par lui parler des 20 000. C'est de la folie s'écrit-elle aussitôt, on est bien assez entre nous. Tu comprends Didier, avec des idées pareilles on va saccager l'île de Ré. Je ne suis pas allé plus loin, j'ai senti que ça lui faisait du mal.

En sortant de chez le coiffeur, je croise Édouard et je lui raconte ma discussion avec Christiane. Elle a raison Christiane me répond t-il d'un ton sec, où veux-tu qu'on les mette les nouveaux avec le PPRL* qui nous attend ? Ça m'a douché.

Quelques jours plus tard, je retrouve Louis à Moufette. Je me dis que Louis, lui qu'est bâtisseur, il doit bien avoir son idée sur les 20 000. Ah Didier ! Ce serait super d'être plus nombreux qu'il me dit d'emblée. Tu te rends compte, on aurait de nouvelles familles pour rajeunir l'île. Si c'est pour être 2 000 retraités de plus, ce n'est pas la peine, on est bien assez comme ça. Y a qu'à reconvertir du résidentiel touristique en habitat permanent et créer des emplois dans des voies nouvelles ; là, des jeunes pourront s'installer et vivre sur l'île. Alors tu vois Didier, je ne sais pas si on doit être 18 000 ou 20 000 rétais mais si chacun n'y met pas un peu du sien là où il est, l'île s'endormira. Aujourd'hui, je ne sais toujours pas si le discours de Louis m'a assommé ou éclairé.

Didier

PADD : programme d'aménagement et de développement durable

PPRL : Plan de prévention du risque Littoral



LE COIN DU JARDINIER

Août est le mois de la ratatouille, plat d'été incontournable du jardinier, qui sait aussi être fin cuisinier, lorsqu'il s'agit de mélanger subtilement les légumes et aromates, qu'il bichonne en terre depuis plusieurs mois : tomates, courgettes, aubergines, poivrons, ail, thym... Chacun a sa recette secrète mais, une ratatouille réussie c'est la récompense ultime pour tout jardinier digne de ce nom ! En ces mois de chaleur, arrosez suffisamment, mais pas trop. Sachez enfin que certaines plantes favorisent la croissance de leurs voisines : la capucine, l'œillet d'Inde, le tournesol. Elles attirent les insectes butineurs et repoussent certains parasites. N'oubliez pas que le radis ne fait pas bon ménage avec la courgette, la betterave avec le poireau, le concombre avec le melon. **Matesi**

L'HUMEUR DU CYCLISTE

Le Cycliste content ou pas content
(ça dépend des jours !)



Le Cycliste aime bien...

... la limitation de vitesse dans le village

30 km/h. C'est désormais la vitesse maximale (mais pas obligatoire, on peut rouler moins vite aussi !) en vigueur dans le village. Même si le Cycliste atteint (très) rarement cette vitesse, il est ravi de cette décision. De nombreux automobilistes avaient pris de mauvaises habitudes, au risque de blesser ou tuer un piéton... ou un cycliste pour gagner quelques misérables secondes. Saint-Clément marche donc sur les pas de quelques autres communes de l'île.

Il faudra, par contre, un peu plus de temps pour s'habituer à la mise en place de la priorité à droite, même pour le Cycliste ! Mais ça viendra.



Le Cycliste n'aime pas...

... le nouveau bureau de vote de la commune

Bien qu'il ne vienne pas voter à vélo, le Cycliste n'a pas vraiment apprécié l'installation des grilles empêchant le public d'assister de près au dépouillement des bulletins de vote, lors de la dernière élection présidentielle. Les nombreux curieux, confinés derrière ces grilles, étaient tenus éloignés des tables où les « dépouilleurs » s'activaient. Quelle est la justification de cette décision ? Que diable, nous sommes dans un village, quel est le risque ?

Le Cycliste espère que les choses rentreront dans l'ordre à l'occasion des prochaines élections et que le public pourra à nouveau vivre l'ouverture des enveloppes au plus près des « dépouilleurs » !

**Jeune, ancien ? Vous connaissez quelqu'un dont le parcours est lié à la mémoire ou à la vie du village ?
N'hésitez pas à nous suggérer des noms, nous nous ferons un plaisir d'en dresser le portrait.**

Contactez la rédaction : associationlegraindesel@gmail.com

DIMITRI, LA MER COMME UNE ÉVIDENCE

Portrait de Dimitri Georges



Dimitri est né à la Rochelle le 27 juin 1994.

Fils d'Eric Georges et Brigitte Fauchet. Il fait sa scolarité d'abord au RPI Saint-Clément/les Portes. Puis, le collège à Saint Martin avant de s'orienter vers un BAC Professionnel option travaux publics, qu'il obtiendra après trois ans d'études au lycée de Pons. Très vite, Dimitri se rend compte que sa vie professionnelle et ses rêves sont ailleurs. En effet, il a une passion : la mer. Depuis l'âge de cinq ans, il a pratiqué toutes les disciplines : le Speed-Sail, sorte de planche à voile à roulettes pratiqué sur le sable, le body board surf, la planche à voile à laquelle il a été initié par son père grand amateur de la spécialité, le stand up paddle et le surf. Enfant et adolescent, il consacre ses loisirs aux sports et s'active dans les marais, où il aide son père exploitant saunier. Il accompagne parfois Guy Bougeois et l'équipe d'éclusiers à Moufette et les observe pêcher et colmater les petites brèches sur le mur de pierres. Il aime dénicher les étrilles et collectionne les fossiles qu'il ramasse ici-et-là.

Dimitri est un solitaire, il apprécie se retrouver seul sur la plage et « profiter des énergies positives ». En 2011, il se lance dans la compétition de stand up paddle et obtient son premier trophée en amateur à Fouras. Ce succès le motive à pousser plus loin le challenge. Il fait toutes les compétitions organisées en France et finit par trouver un sponsor à l'issue d'une course difficile en Bretagne. Ce sponsoring lui permet d'acquérir des planches de haut niveau. En 2014, il tente sa chance en compétition professionnelle et concourt à *Ze Caribbean Race*, en Guadeloupe, qu'il remporte deux années de suite. Ce succès lui donne une notoriété certaine dans la discipline. C'est une épreuve de marathonien des mers : 50 kilomètres à pagayer sur une planche ! Cela suppose une grande force de caractère et Dimitri n'en manque pas, malgré son apparente nonchalance.

Actuellement, il prépare un monitorat de surf en alternance avec des stages au club de surf rétais du Bois Plage. Il espère ensuite parfaire sa formation auprès d'un professionnel avant de se lancer dans l'aventure. D'abord, en exerçant quelques temps à l'étranger pour élargir ses connaissances. Ensuite, il aimerait se poser ici, où il a toujours vécu, pour travailler et vivre de sa passion.

Malgré son jeune âge, il a conscience de la fragilité de l'environnement qui l'entoure, car Xynthia est encore présent dans son esprit. Il s'inquiète de l'érosion des dunes et des digues et s'intéresse à la préservation des marais salants.

Dimitri est un garçon charmeur, au physique d'athlète, mais désolée mesdemoiselles, vous n'aurez pas son 06, car actuellement, je ne suis pas persuadée qu'il soit disponible. Sa discrétion cache une certaine fragilité et en fait un jeune homme extrêmement attachant. Souhaitons lui le meilleur pour l'avenir. **L.B**





MON METIER, C'EST SAUNIER

En 2016, il y avait 96 sauniers sur l'île, dont 15 sur la commune de Saint-Clément-des-Baleines. Comment devient-on saunier ? C'est un choix de vie, pas un hasard. Louis Merlin, jeune saunier exploitant à Saint-Clément, nous parle du parcours pour devenir producteur de sel : « d'abord, une première expérience chez un saunier installé est nécessaire. Ensuite, se rapprocher des organismes professionnels pour affiner son projet. Puis, huit mois de formation pour obtenir un diplôme BPREA saliculture, période pendant laquelle le futur saunier peut rechercher un marais à exploiter et commencer à le remettre en état. La rémunération n'est pas immédiate après la saison, mais le plus souvent un à trois ans après ». L'installation est peu onéreuse, mais il faut de la trésorerie à cause du paiement décalé. Le saunier est souvent locataire, soit de particulier, soit du Conservatoire du littoral ou des deux. Le revenu est correct (avec un minimum de 80 carreaux), mais aléatoire car fonction de la météo. Une préoccupation commune pour tous les sauniers : la protection d'un savoir-faire car « protéger son produit, c'est protéger son métier ». La quasi-totalité des sauniers, coopérateurs ou indépendants, est regroupée au sein de l'APSIR, association qui porte le projet de l'IGP (Indication Géographique Protégée) et qui travaille sur le STG fleur de sel (Spécialité Traditionnelle Garantie), afin de définir ce qu'est la fleur de sel cueillie à la surface, à la différence du sel méditerranéen récolté à la pelle et sous l'eau. Autre préoccupation : protéger le foncier en conservant le caractère productif du marais. Respecter les vieux fonds et les vieux bords des marais, quelle que soit la production faite. Un marais sur-créusé pour élever des huîtres est définitivement perdu pour l'activité de saunier. Un souhait unanime : obtenir des locaux de stockage. Pour les 15 sauniers de Saint-Clément, 800 mètres carrés suffiraient pour abriter le matériel partagé et le sel. Espérons que les futures cartes du PLUI répondront à leur attente. Les marais participent pour beaucoup à la richesse paysagère de l'île. Afin de préserver et valoriser ce patrimoine, une gestion collective est indispensable pour l'entretien des chenaux et la restauration des marais. **L.B**

ASTUCES POUR LA CUISINE

Marre des mauvaises odeurs dans le frigo ! Une astuce simple, peu onéreuse et utile : utilisez le marc de café. Placez-en un peu dans une coupelle, et hop, adieu les odeurs. À changer tous les 10 jours environ.

Adieu grumeaux ! Et ça touille, et ça touille... Mais ils sont encore là, quelle affaire ! Pour les éviter, ajoutez quelques gouttes de jus de citron dans vos préparations. Là où le citron passe, les grumeaux trépassent ! HC

« TU DANSES ? »

Pour toute une génération, la salle polyvalente de Saint-Clément évoque les « bals Bartel » et autres disco-mobiles, qui se déroulaient deux fois par semaine pendant les grandes vacances. Là, se côtoyaient les jeunes, rétais et vacanciers. Ils venaient de tout le canton Nord en stop, à pied, en vélo ou en auto. Le prix du ticket d'entrée était modeste, mais encore trop cher pour ceux que l'on faisait passer par « les issues de secours », parfois sous le regard bienveillant du « videur », souvent un membre bénévole d'association. À l'intérieur, le disc-jockey faisait trembler les haut-parleurs avec des morceaux de rock ou de disco. L'incontournable buvette avec son tarif affiché proposait : « Coca, Orangina ou Kro » (et oui, la Despé et le Red Bull n'existaient pas encore !). Les filles guettaient la série de slows... Souvenirs des premiers émois ressentis à la question « tu dances ? » pour peu qu'elle soit posée par la bonne personne. Ah, les amours de vacances ! Certains diront que c'était une autre époque. Non, c'était seulement le temps de ma jeunesse... **Matesi**





ET SI ON MANGEAIT LOCAL ?

Si tous les « chineurs » de brocante mettaient autant d'ardeur à dénicher les pépites que proposent nos agriculteurs qu'à se pâmer devant un vieux guéridon décrépi, la cause écologique en sortirait grandie. Mais, je m'égare, je m'égare... Amis estivants, l'oisiveté étant la vertu première des vacances, si vous en profitez pour changer vos habitudes de consommation en faisant vos courses autrement ? En privilégiant les circuits courts ? L'île de Ré a toujours été une terre de cultivateurs, bien plus que de pêcheurs.

À côté des produits incontournables comme la pomme de terre, le sel, le pineau et les huîtres, les producteurs rétais vous proposent également des primeurs, du fromage de chèvre, du miel, de la confiture... et des produits inattendus comme le safran, des algues... Sachez qu'il y a une vraie démarche de recherche de qualité. Et, même si actuellement le label bio est encore marginal, beaucoup pratiquent une agriculture raisonnée. Alors, ayez la curiosité d'aller à la recherche de ces petits producteurs, qui vous feront découvrir leur savoir-faire et la qualité de leurs produits. L.B



HISTOIRE DE « DEUX ROUES »

Si vous empruntez la piste cyclable, soyez prudents. Des ORNI (Objets Roulants Non Identifiés) hantent les lieux. Tenez bien votre droite et faites installer des rétroviseurs sur le guidon, car les ORNI risquent de vous doubler à grande vitesse et le moindre écart de conduite sera fatal ! Qui sont-ils ? On les nomme trottinettes, vélos ou skateboards électriques (certains modèles, les Ninebots, se conduisent debout en équilibre et les deux pieds entre les roues). Moi qui pensais avoir acquis l'an passé le vélo idéal basique avec 6 vitesses pour pratiquer ce sport-détente, j'ai l'impression de conduire une 4L sur une autoroute un jour de grande affluence ! Mais au fait, que font-ils sur MA piste cyclable ? Ne devraient-ils pas circuler sur la route ? Peut-être va-t-il falloir réfléchir à ce problème et créer une voie supplémentaire ou une voie mixte ? Pourquoi ne portent-ils pas de casque ? À quand les bornes électriques le long des pistes ? La piste cyclable, c'est devenu comme la politique, une cohabitation pas toujours facile... **Matesi**



DEUX BOULES DE GLACE CHOCOLAT, S'IL VOUS PLAÎT !

Depuis plus de vingt ans, « L'espace gourmand » propose ses glaces artisanales, crêpes et sandwiches aux clients de passage, aux villageois et autres habitués des campings voisins. D'ailleurs, ces clients de la première heure reviennent maintenant avec leur propre descendance ! Hé oui, le temps passe et cet endroit est devenu un incontournable du Phare des Baleines. Initié par Lionel Saint-Lô, l'affaire fut rapidement reprise par Thierry Pontoizeau, en 2001, qui s'adjoignit les services de Sébastien, actuel gérant de l'affaire. « L'espace gourmand » participe à l'esprit village du Phare. On y va par gourmandise bien sûr, mais aussi pour échanger quelques mots avec Thierry et Sébastien. L'accueil est amical et les sujets de conversation ne manquent pas, surtout avec le nouveau parking ! Cette année, après les boissons granitées, la machine à « chichis » a fait son apparition... À essayer de toute urgence ! Sachez enfin, qu'ils sont ouverts de Pâques à la Toussaint sans interruption avec des nocturnes en juillet et en août. **L.B**



DU METRO NEW-YORKAIS À SAINT-CLÉMENT DES BALEINES

Né dans les années 1960, le street-art s'est développé en Europe et en France dans les années 1980. Il débuta par la réalisation de tags (signatures) et progressivement de nouvelles techniques se sont développées telles que le graffiti, le pochoir, la mosaïque et les stickers. Mais ce n'est que dans les années 2 000, que le street-art et le graffiti commencent à être présents dans notre environnement quotidien. Art éphémère, le street-art regroupe toutes les formes d'arts réalisés dans la rue ou dans des espaces publics. Saint-Clément est aussi un lieu d'expression pour des artistes connus, tels que M. Chat, Jérôme Mesnager ou NACL (Na Cl)... ou moins connus. En passant à coté des voies traditionnelles (mécénat, galerie, musée) cette forme d'expression a permis à de nombreux artistes d'afficher leur contestation et de faire reconnaître leur talent. Toutefois, devant l'engouement, le monde traditionnel de l'art a rapidement mis la main sur une partie de ces artistes, qui retombent alors dans le monde conformiste qu'ils combattaient. Au fil de nos promenades et de nos pérégrinations urbaines, j'aime rencontrer des graffs, des tags et des peintures qui égayent souvent des sites bétonnés, gris et tristes. Pour certains, qui voudraient assimiler cet art à du vandalisme, j'aimerais répondre que ce sont bien plus les panneaux publicitaires et autres panneaux d'affichage qui heurtent notre œil et vandalisent notre environnement plutôt que les tagueurs talentueux.

L'œil de la baleine



AIDONS-LES !

Depuis des mois, les hommes de Claude œuvrent sans relâche pour sauver la dernière écluse de Saint-Clément. Avec patience et abnégation, ils remontent ce mur interminable et capricieux qui se joue de leurs efforts. La force de la houle casse en une seule nuit ce qu'ils ont patiemment mis des jours à reconstruire. C'est pour sauver ce patrimoine exceptionnel, qu'ils ont décidé de ne pas baisser les bras. Alors, si pendant vos vacances, l'idée vous traversait l'esprit de leur apporter votre aide en consacrant un peu de votre temps à travailler à leur côté, sachez qu'ils vous en seront reconnaissants. Et lorsque vous rentrerez de vacances, vous pourrez raconter à vos amis, qu'entre la plage et les balades à vélo, vous avez aidé à reconstruire une écluse ! Cette écluse nommée « Moufette » se situe à côté du phare des baleines. Pour tout renseignement, contactez : ecluse.moufette@gmail.com **L.B**

VOTRE AVIS SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le N°2 de « Grain d'Sel », la rédaction vous a posé 3 questions. 20 personnes ont gentiment répondu. Voici les résultats..

À quoi sert l'Écotaxe ?



Que font nos Écogardes ?



Le pont : privilégier les départements voisins ?



En résumé, vous aimeriez bien avoir plus d'info' sur l'utilisation de l'écotaxe. 53% ne savent pas vraiment à quoi elle sert contre 47% qui se sentent bien informés. Vous êtes bien renseignés sur les actions effectuées par nos écogardes : toujours 53% savent que l'activité principale est de surveiller les espaces naturels, 31% de surveiller les braconniers. Alors à la fameuse question d'un tarif avantageux réservé aux départements voisins,

majoritairement vous avez répondu du NON (73%) contre 27% qui aimerait bien, eux...

-> Pour aller plus loin : retrouvez tous les témoignages sur la version web du journal.

Ndlr : La rédaction du « Grain d'Sel » se réjouit de la décision du Conseil Constitutionnel qui ne remet pas en cause la légalité du droit de passage au pont.



BRUITS...



LA NOSTALGIE, CAMARADE...

Enfant, je n'ai connu d'autres vacances que le camping. Mes parents, ma sœur et moi passions les congés d'été « à la mer ». À l'époque, pas de réservation. La première chose à faire en arrivant : dénicher « l'emplacement idéal » puis, monter la toile de tente et installer les lits de camp, ainsi que les affaires du quotidien. Les journées s'organisaient simplement. Dès le lever, la toilette aux lavabos communs et les douches « à l'italienne ». Ne pas oublier d'aller quérir l'indispensable « pain de glace » journalier à l'épicerie du camping pour tenir les aliments au frais dans la glacière. La matinée était consacrée à la pêche aux coquillages où à la visite du marché local avant un déjeuner frugal préparé sur le réchaud électrique. L'après-midi : la plage, les jeux d'enfants et la pétanque pour les plus grands. Après dîner, la journée s'achevait par une partie de cartes à la lueur de la lampe à gaz. Le camping était pour moi un endroit de liberté où la convivialité était le maître-mot. Il n'y avait pas de différence sociale ; la grande majorité des campeurs étaient des ouvriers, des employés ou de petits patrons. La caravane était l'apanage des plus riches et je regardais avec considération, mais sans envie ces imposantes « maisons sur roues ». De ces années, il me reste des sons, des images. Le zip d'une veste coupe-vent me rappelle inmanquablement le bruit de la « fermeture Eclair » de la porte de la toile de tente en coton épais. Le tourbillon insistant d'une mouche m'évoque parfois le souvenir de la fameuse « plaquette Vapona » au jaune immaculé, suspendue au milieu de la tente et véritable piège à insectes de l'époque. Aujourd'hui encore, à 57 ans, si je pars quelques jours en vacances, je loue... une toile de tente ! On ne se refait pas. **Matesi**

Tweet : le calme du village n'est précieux que comparé au bruit assourdissant de la ville. Ici, la houle puissante imite à s'y méprendre le passage d'un train de marchandises et le vent, qui berce les villageois, piaule mieux qu'un basson. Le bruit ça peut faire du bien !

C'est systématique, mon voisin tond sa pelouse le dimanche matin avec force vrombissements. Ça me hérissé le poil, le bruit, ça peut faire du mal !

Tweet : des petits passereaux, qui avaient élus domicile dans un arbre sur la terrasse d'un café, chantaient si fort, qu'un consommateur, outré par leurs gazouillis, secoua l'arbre afin qu'ils se la bouclent !

Le bruit, c'est subjectif, quand certains l'accueillent avec plaisir, d'autres le jugent insupportable. J'entends des voix : dans le village, ça jase. On entend toutes sortes de bruits. Le père Michu qui trompe sa femme et le p'tit voisin qu'a volé la pomme (J'ai rien dit, hein !) Et si on tend l'oreille, ça jase encore plus haut. Le bruit, on n'imagine pas comme ça peut faire du mal. VdR



100 PATATES !

Voici venu le temps du glanage ! Si c'est un plaisir d'aller glaner, sachez que cette pratique a ses règles. La récolte de l'agriculteur doit être terminée et enlevée afin de ne pas lui porter préjudice. Le glanage transgresse de fait le droit de propriété du sol puisqu'il se fait sur des parcelles privées, mais il est interdit dans les terrains clos. Il se pratique entre le lever et le coucher du soleil et doit se faire à la main, à l'exclusion de tout outil. Le glanage est un droit d'usage ancien, codifié, qui ne s'est jamais éteint. À l'origine il était plutôt réservé aux indigents, aux infirmes, aux vieux et plus généralement à ceux qui ne pouvaient plus vivre de leur travail ou louer leurs services. Il s'est perpétué jusqu'à nos jours, bien qu'il régresse sous les effets de l'urbanisation des populations et des nouvelles habitudes de consommation. Alors, à vos cabas, mais prenez raisonnablement, comme pour les coquillages sur l'estran. CDD

LE CONSEIL DES SAGES VALIDE L'ECOTAXE



LA ROSE DES VENTS

Le Gillieux, l'un des 5 villages de Saint-Clément-des-Baleines, proche du phare du même nom, a été l'objet d'une très belle attention toute particulière. La place du Grand Village (à la croisée de la rue du Réveil et de la rue de l'Anguilette) a été entièrement refaite en mosaïques, à l'aide de pavés de plusieurs couleurs, pour représenter au final une splendide rose des vents (visible sur Google Earth : tapez 46°14'18.40"N 1°33'04.15"O). Une très belle initiative, un grand BRAVO ! Un petit bémol cependant, la rose des vents est d'une taille supérieure à la place elle-même : toute une partie de la rose court sous les maisons autour de la place... Une rose à la taille de la place aurait été plus appropriée, me semble-t-il. Peu de temps après, un banc a été installé sur la place (comme avant les travaux). Sans goût ni grâce, le nouveau banc tout en béton est là, et bien là. La seule et unique bonne nouvelle : il résistera à toutes les futures tempêtes Xynthia !

La place étant interdite au stationnement, le panneau adéquat y a été installé.

Jusqu'à rien de grave, si ce n'est que le panneau a été placé juste derrière le dossier du banc, donc invisible de tous, surtout des automobilistes qui sont les seuls concernés... Si en plus le banc est occupé, impossible de voir le panneau.

xstof des baleines

S'il est une taxe qui fait (presque) l'unanimité c'est bien celle du péage du pont de l'île de Ré.

Le Conseil Constitutionnel a confirmé la constitutionnalité et donc la légalité des péages reliant les îles au continent. Enfin une taxe payée par nos concitoyens dont on peut effectivement voir la réalisation des projets qu'elle est censée couvrir. En effet, une partie importante de ce droit de passage est perçue par la Communauté de Communes pour financer les actions de protection et de gestion environnementales de l'île. Cette écotaxe, très encadrée quant à son utilisation, sert à financer l'entretien des zones humides, les travaux sur les dunes, la surveillance des milieux naturels, le transport collectif « propre », les pistes cyclables... Si d'aucun s'accorde à reconnaître que l'île de Ré est un espace naturel exceptionnel, son équilibre reste fragile et sa préservation a un coût. D'ailleurs nos amis touristes l'ont bien compris puisqu'ils se plaignent plus des quatre heures de queue pour entrer et sortir de l'île le week-end de l'ascension que du prix affiché sur la porte de la cabine de péage au pont ! **L.B**

JE VERSE DES ARRHES OU UN ACOMPTE ?



La différence entre les deux tient surtout aux conséquences juridiques en cas de non respect de l'engagement. Lorsque vous versez un acompte, le contrat est ferme et définitif. Les deux contractants sont engagés. Vous (l'acheteur), avez l'obligation de payer la totalité du prix et le vendeur doit vous livrer le bien, objet du contrat, dans les conditions prévues au dit contrat. Les deux parties peuvent être condamnées à payer des dommages et intérêts en cas de rétractation unilatérale. Si vous versez des arrhes, le non respect de l'engagement n'aura pas la même conséquence : vous pourrez annuler la commande, mais vous perdrez la somme versée. Si la non exécution du contrat tient du fait du vendeur, il devra rembourser le double de la somme reçue. Soyez donc prudent et demandez toujours à ce que l'avance versée soit juridiquement précisée. Dans le cas contraire, sachez qu'en cas de litige, c'est la législation sur les arrhes qui s'appliquera. **Matesi**